

Tiers débiteur pour le
compte duquel le
paiement est effectué Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre GEDIA
(si différent du ENERGIES & SERVICES et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre
débiteur lui-même) personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir